



Loyers impayés / caution solidaire

Par **Mariaselli**, le **15/12/2010** à **11:05**

Bonjour,

Mon époux s'est porté caution solidaire pour son ex. qui ne paie plus son loyer d'appartement depuis 1 an et demi. Elle paie seulement 50 % et mon époux 50% depuis un an et demi. !! Bénéficiant d'une protection d'assurance et sur conseil de cette dernière, je souhaiterai envoyer un courrier de mise en demeure à cette dame pour lui demander de payer son loyer car mon mari n'est pas capable de payer la moitié de son loyer toute sa vie (270 euros par mois !!!)

Auriez vous un modèle de mise en demeure svp?

Je vous en remercie infiniment.

Katia

Par **amajuris**, le **15/12/2010** à **11:19**

bjr,

dès l'instant ou votre mari s'est porté caution pour le paiement des loyers de son ex, le créancier bailleur peut demander dès le premier impayé à votre mari de payer ; c'est le principe de la caution. la mise en demeure que vous pouvez faire ne changera rien à l'obligation de votre mari d'assumer son rôle de caution.

cdt

Par **Mariaselli**, le **15/12/2010** à **19:35**

Bonsoir amajuris

Tout d'abord merci pour votre réponse.

Je suis consciente de la valeur de la caution solidaire. Mais j'ai contacté notre assurance qui m'a confirmé que nous bénéficions d'une protection juridique au niveau de notre d'assurance et qui prend en charge la moitié du loyer que paie mon époux.

J'ai seulement besoin d'un modèle de mise en demeure que je vais envoyer en LAR et si pas de réponse, l'assurance intervient.

Encore merci.

Katia

Par **amajuris**, le **15/12/2010** à **22:18**

mais cela ne règle pas le fait que votre mari reste caution et qu'il doit payer le créancier.